

Le temps du souvenir : des Monuments aux Morts

Construction, inauguration, cérémonies à MENS

Avant que les monuments ne soient construits, les manifestations du souvenir vont déjà traduire l'esprit de fraternité et de solidarité avec les familles éprouvées.

MENS. Fête des démobilisés. Les anciens soldats, en fêtant leur retour, ont résolu de ne point oublier leurs frères d'armes tombés au champ d'honneur. Aussi se rendront-ils tous dimanche prochain 23 novembre au service solennel qui sera célébré en l'église paroissiale pour nos soldats mensois morts pour la patrie.

Voici l'organisation de la cérémonie :

9 h 45, glas funèbre en 1^{re} classe; 10 h, messe des défunts, à l'offertoire miserere pour les défunts; à l'élévation pie Jésus à trois voix.

Les places du chœur de l'église sont réservées aux membres du conseil municipal et aux fonctionnaires. Le côté droit de la nef où seront placés les drapeaux des différentes classes, est réservé aux démobilisés.

(La République de l'Isère, 20 novembre 1919).

MENS. U.M.A.C. Les veuves, mutilés, orphelins, ascendants et anciens combattants du canton de Mens sont invités à assister à l'assemblée générale de l'U.M.A.C. qui aura lieu le dimanche 18 décembre 1921 à 13 h 30 à la mairie de Mens.

Ordre du jour : fonctionnement et buts de l'U.M.A.C. exposés par les délégués de Grenoble, réception des nouveaux adhérents, nomination du bureau, approbation du règlement intérieur de la section.

(La République de l'Isère, 12 décembre 1921).

Et pour venir en aide aux victimes du conflit, création dans les communes du Trièves de sections de l'U.M.A.C.

Le 19 décembre 1915, décision d'ériger un monument aux morts

« Sur la proposition de Monsieur le Maire, une somme de 200 Francs est votée en principe pour l'érection d'un monument ou d'une plaque commémorative en l'honneur des soldats de la commune de Mens, morts pour la France pendant la guerre 1914-1915 (sic) »

Puis le 19 novembre 1918, subvention municipale

« Sur demande de Monsieur le Maire, et pour honorer la mémoire des Mensois morts pour la France, le conseil vote une subvention de 1000 Francs. Un projet sera plus tard soumis à l'approbation du conseil »

Le 9 novembre 1919, le conseil décide de nommer une commission chargée de faire une quête pour le monument aux morts, dont le coût s'avère plus élevé que prévu.

« A Mens, compte tenu de la dualité des cultes, catholiques et protestants avaient séparément fait placer dans l'église et le temple des plaques commémoratives, preuve de la fragilité de l'union sacrée, une fois le danger éloigné... » écrit Pierre Béthoux dans son ouvrage *l'Album de Mens et du Trièves*



MENS. — Pour les morts de la guerre. — L'inauguration d'une plaque commémorative des morts de la guerre aura lieu dans le Temple protestant de Mens, le dimanche 20 mars courant, à 10 heures 30.

Toutes les personnes qui voudront bien avec MM. les membres du Conseil municipal honorer de leur présence cet hommage public à nos grands morts et à leurs familles, sans distinction de religion ou d'opinion, sont cordialement invités à cette cérémonie.

(Le Petit Dauphinois, 17 mars 1921).

**Le 17 avril 1921, le conseil décide de fournir une concession à perpétuité
pour les sépultures des militaires rapatriés du front.**

Le 8 mai 1921, le conseil décide du choix du monument aux morts de la guerre 1914-1918 (coût 6000 Francs plus 1 Franc par lettre ou chiffre), puis vote pour le choix de l'emplacement au 2° tour de scrutin la place du Petit Breuil est retenue.



Le 26 juillet le conseil fixe la liste des militaires morts pour la France dont le nom doit figurer (53), puis désigne les personnes devant assister le maire pour l'inauguration Celle-ci a eu lieu le 1^{er} novembre 1921.

La « République de l'Isère » du 2 novembre 1921 fait un récit détaillé de la cérémonie :

MENS. Inauguration du monument aux morts.

La capitale du Trièves avait choisi la fête de la Toussaint pour l'inauguration du monument qu'elle a élevé à la mémoire de ses enfants morts pour la France. Ce fut par une belle journée d'automne, une touchante manifestation de concorde, d'union et de foi patriotique.

A dix heures les autorités locales, les invités, les sociétés, les enfants des écoles publiques et libres étaient groupés devant la mairie et le cortège se forma pour se rendre sur la grande place, ornée de drapeaux et de guirlandes, où se dresse le monument que des mains pieuses ont abondamment fleuri.

Le monument est une pyramide sobre et de bon goût portant une simple inscription : "la commune de Mens à ses enfants morts pour la Patrie. 1914-1918" et les noms des 53 braves morts pour la France.

Toute la population se presse autour du monument devant lequel a été dressée une estrade où prennent place M.M. Dellorenzi maire, Richard Bérenger conseiller général; Gourin député; Gatine inspecteur honoraire des finances; abbé Feugier, curé archiprêtre; le pasteur Ollier; Besson président du Comité; Brun président des vétérans et, un peu plus tard, M. Perrier, sénateur.

Après une sonnerie des clairons des pompiers, la cérémonie commence.

M. Besson, adjoint, parlant au nom du Comité, fait remise à la ville du monument érigé avec le produit des souscriptions publiques. Il remercie les souscripteurs et traduit en excellents termes les pensées qu'évoque ce monument : gratitude aux familles éprouvées; souvenir ineffaçable des martyrs pour la Patrie...

(Suivent les discours de M.M. Dellorenzi maire et de M. Richard-Bérenger, conseiller général)

Après le discours, trois gracieuses jeunes filles vêtues de blanc, avec des écharpes aux trois couleurs et portant des gerbes de fleurs, montent sur l'estrade et l'une d'elles, Mlle Faure, récite d'une voix bien timbrée, une très belle poésie.

(Suivent les discours de M. l'Abbé Feugier, de M. le pasteur Ollier, de M. Brun, de M. Perrier, de M. Gourin).

La fanfare joue la Marseillaise que la foule écoute silencieuse et recueillie.

A midi un quart la cérémonie s'achève. Le souvenir en restera gravé parmi la population de Mens qui s'est montrée digne des braves dont elle a su magnifiquement honorer la mémoire.

(La République de l'Isère, 2 novembre 1921).

NB : dans cet article, 53 noms sont gravés sur le monument... mais aujourd'hui y figurent 62 noms de soldats morts à la guerre... 50 sur la plaque à l'intérieur de l'église de Mens et 30 sur la plaque du Temple (pour 14-18)... et 2 sur le Livre d'Or de Saint Genis.

**En avril 1988, est décidée la réfection du monument ⇨
(40 000 Francs TTC)**

☛ Personnages à identifier sur la carte couleur : voir le détail de la photographie en annexe « Qui reconnaîtra les siens ? »



Dans d'autres communes aussi, on construit et on inaugure des monuments, informations dont il est fait publicité dans la presse locale de l'époque.

En 1921, on inaugure celui de Prébois le 21 avril, celui de Saint-Michel-les-Portes (*La Dépêche Dauphinoise du 4 octobre 1921*), celui de Saint-Baudille-et-Pipet, de Saint-Jean-d'Hérans (*La Dépêche Dauphinoise du 16 novembre 1921*), celui de Chichiliane (*La Dépêche Dauphinoise du 22 novembre 1921*), celui de Monestier-du-Percy (*La Dépêche Dauphinoise du 28 novembre 1921*)...

☛ *Voir l'inventaire des Monuments du Trièves en consultation dans les classeurs « Mémoires » présentant pour chaque commune les soldats Morts pour la France et d'autres destins tragiques.*

A Clelles...

Aucun renseignement sur le monument aux morts (financement, construction ou inauguration) dans le registre des délibérations du conseil municipal entre 1918 et 1930.

Seule allusion en 1928 : « le conseil décide l'achat 1°) de 100 francs de rosiers destinés à orner le monument aux morts et 2°) d'un grillage fin pour entourer ce monument. Mr Velay, épicier, fera les commandes et effectuera le travail ».

Le même jour, le conseil vote une subvention de 125 f à la section de Clelles de l'U.M.A.C.

En 1930 : « Mr PAYAN demande que le carré de fleurs entourant le monument aux morts soit entretenu d'une façon constante. Cette proposition est acceptée. Les dépenses occasionnées par cet entretien seront couvertes par le crédit alloué aux dépenses imprévues.

Les 2 fils de Mr GACHET étant morts des suites de maladies contractées au front, le conseil décide que leurs noms seront gravés sur le monument.

Mr OGIER Gabriel demande que l'on fasse repeindre les lettres gravées sur l'édifice communal. Cette proposition est acceptée ».

A Saint-Sébastien...

La commune n'a pas voulu de monument aux morts, seulement d'une plaque commémorative située à l'intérieur de la mairie.

Une seconde plaque, apposée initialement dans l'école de garçons, pour l'instituteur Gérard, a été rapatriée dans la mairie lors de la désaffectation de l'école.



A Saint-Jean d'Hérans...

Il y a deux monuments aux morts :

- Le premier installé à l'intérieur du cimetière communal, en limite de la partie catholique et de la partie protestante,

Un second implanté après la seconde guerre mondiale, à l'extérieur du cimetière, sur le parking devant l'entrée de l'extension du cimetière (partie dite familièrement laïque)

☛ *Voir le panneau « Tous les monuments et plaques commémoratives » vues d'ensemble et détails*